

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,
Chers amis,
Chers étudiants,

C'est un immense plaisir pour moi d'ouvrir la conférence inaugurale du centre Innovation et Droit, le nouveau laboratoire de recherche de la faculté de Droit de l'université de Bourgogne.

Un immense plaisir, parce qu'à vrai dire, en ces périodes de restriction budgétaire pour la recherche, la création d'un nouveau laboratoire n'est pas forcément dans l'air du temps.

Créer une nouvelle équipe de recherches, c'est donc un formidablement pari sur l'avenir et une formidable aventure humaine, que chacun des membres du CID soit ici chaleureusement remercié de sa présence, de son implication et de la confiance dont ils m'ont témoignée.

Mes remerciements vont également vers l'université de Bourgogne pour le soutien accordé à notre projet et sans qui nous n'aurions pas pu nous lancer dans l'aventure.

Cette aventure, nous l'assumons. Elle était nécessaire, au moment où le monde économique subit de profondes évolutions, l'université doit aussi évoluer dans sa recherche, dans sa pédagogie ; le numérique bouleverse le fonctionnement des relations économiques et sociales ; la recherche juridique ne peut rester arc buter sur des thèmes qui subissent eux aussi une forme d'obsolescence programmée...

Le développement des algorithmes et des technologies fondées sur le numérique provoque un certain nombre de bouleversements qui ont donné lieu et qui devront donner lieu à un accompagnement juridique innovant.

L'apparition de plateformes d'échanges de biens et de services, l'accroissement du poids économique des entreprises intervenant dans le secteur numérique, le développement de la « blockchain » ou encore de l'intelligence artificielle sont autant de nouveaux défis juridiques.

Qualifier, encadrer et protéger sont des questions essentielles pour le juriste confronté à ces évolutions majeures pour notre société.

En raison de ces mutations technologiques, certaines notions fondamentales du droit interne voient ainsi leurs contours changer (ex. la monnaie ; la propriété ; les biens ; le contrat). En outre, certaines règles sont créées ou modifiées pour accompagner le développement de nouvelles activités et leur assurer un cadre juridique attractif et sécurisé. C'est là tout le projet de cette équipe de recherche : le CID entend étudier comment le droit innove et accompagne l'innovation.

Bien sûr, l'appréhension de tous ces phénomènes nécessite un effort considérable...mais si vous trouvez l'aventure dangereuse, essayez la routine, elle est mortelle...

Cette aventure nous la menons aujourd'hui avec 9 enseignants-chercheurs, 11 doctorants qui présentent la particularité de venir d'universités différentes, certains ont soutenu leurs thèses à Dijon, mais d'autres proviennent d'établissements extérieurs, soit en raison de leur choix d'affectation au concours, soit en raison de leur recrutement en tant de maître de conférences, je pense ici à Lucie Watrin et Emmanuel Py.

Cette diversité est une richesse, car c'est la diversité du parcours des uns et des autres qui donne à un laboratoire sa solidité, sa notoriété, son dynamisme et non le mimétisme, l'immobilisme sur les projets de recherches, le repli sur soi ou l'entre soi au niveau du recrutement.

Si notre thématique de prédilection est le droit privé, en réalité, le rayonnement sera plus large : l'histoire du droit, grâce au dynamisme d'Alexis Mages sera bien représentée (un colloque de deux jours sur Les fondements historiques du droit européen des affaires est prévue en 2020) ; certaines de nos manifestations à venir porteront sur le droit pénal (un colloque avec la gendarmerie est en préparation grâce notamment au travail de Charlotte Dubois), le contentieux des affaires ou encore certains aspects de droit public (je pense ici à la relation entre les citoyens et la ville connectée un projet cher à Vincent Thomas et de manière plus large aux responsables politiques locaux).

Maintenant que la structure existe, il faut se mettre au travail.

Nos regards, notre énergie doivent être tournés vers le futur et notamment vers les multiples projets en préparation.

C'est bien tout l'objet de cette conférence aujourd'hui, faire un tour d'horizon de nos réflexions en cours, susciter la discussion, ouvrir de nouveaux champs de réflexion.

L'ouverture c'est justement le maître mot de ce laboratoire et de notre équipe.

Le CID est un laboratoire ouvert :

- **Ouvert sur le monde économique et les professionnels du droit** : les intervenants de la conférence programmée aujourd'hui le prouvent : avocats, notaires, chefs d'entreprises, juristes d'entreprises, notre équipe a vocation à échanger et à travailler avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux ; les ateliers d'actualités en droit des contrats, des sociétés et de la responsabilité que préparent Julia Heinich et Charlotte Dubois seront également l'occasion de nouer des liens avec les professionnels et cela dès la rentrée ; la création du M2 Smart city et gouvernance de la donnée, piloté par le binôme Vincent Thomas et Emmanuel Py sera également l'occasion de faire intervenir de nombreux professionnels et juristes d'entreprises ;
- **Ouvert en raison des recherches qui sont menées avec des universitaires travaillant dans d'autres établissements** : le financement des associations, sur lequel nous allons revenir aujourd'hui, est un sujet, mené d'une main de maître par mon ami Jean-François Hamelin, qui a su réunir autour de lui plus d'une dizaine d'enseignants chercheurs de tout horizon ; il n'est pas étonnant que son projet ait suscité l'adhésion de la région Bourgogne Franche Comté et un soutien financier conséquent ; la résolution des conflits, un thème sur lequel Stéphanie Grayot qui présente en plus l'avantage de pratiquer la question au quotidien en tant que vice-présidente de notre université, va également être l'occasion de faire intervenir des collègues provenant d'autres universités, en France, comme à l'étranger ;
- **Ouvert sur les recherches qui sont menées au sein des laboratoires relevant des disciplines différentes de la nôtre** : je pense ici au partenariat noué avec le CIAD qui est un laboratoire de l'UB dédié à l'intelligence artificielle et avec lequel nous serons amenés à assurer un accompagnement juridique, notamment en ce qui concerne la protection des données ; je pense également au CREGO, un laboratoire majeur en sciences de gestion et je profite ici pour remercier le professeur Philippe Desbrières de sa présence aujourd'hui ;

- **Ouvert enfin sur ses axes de recherche** que nous allons vous présenter aujourd'hui, qui ne sont pas grevés dans le marbre, qui peuvent parfaitement évoluer au gré des initiatives des uns des autres, je pense à un axe fiscal ou travail qui pourrait très bien émerger progressivement...

En tout état de cause, le rôle d'un directeur de laboratoire, et ses propos n'engagent que moi, n'est pas d'entraver les forces vives, mais plutôt de les accompagner...

Justement entrons dans le vif du sujet, je passe la parole à Julia Heinich, notre directrice adjointe, qui va vous présenter plus en détails les différents axes.

Excellente conférence et longue vie au CID !

Régis VABRES

Agrégé des facultés de droit

Professeur de droit privé à l'Université de Bourgogne

Directeur du Centre Innovation et Droit (EA 7531)